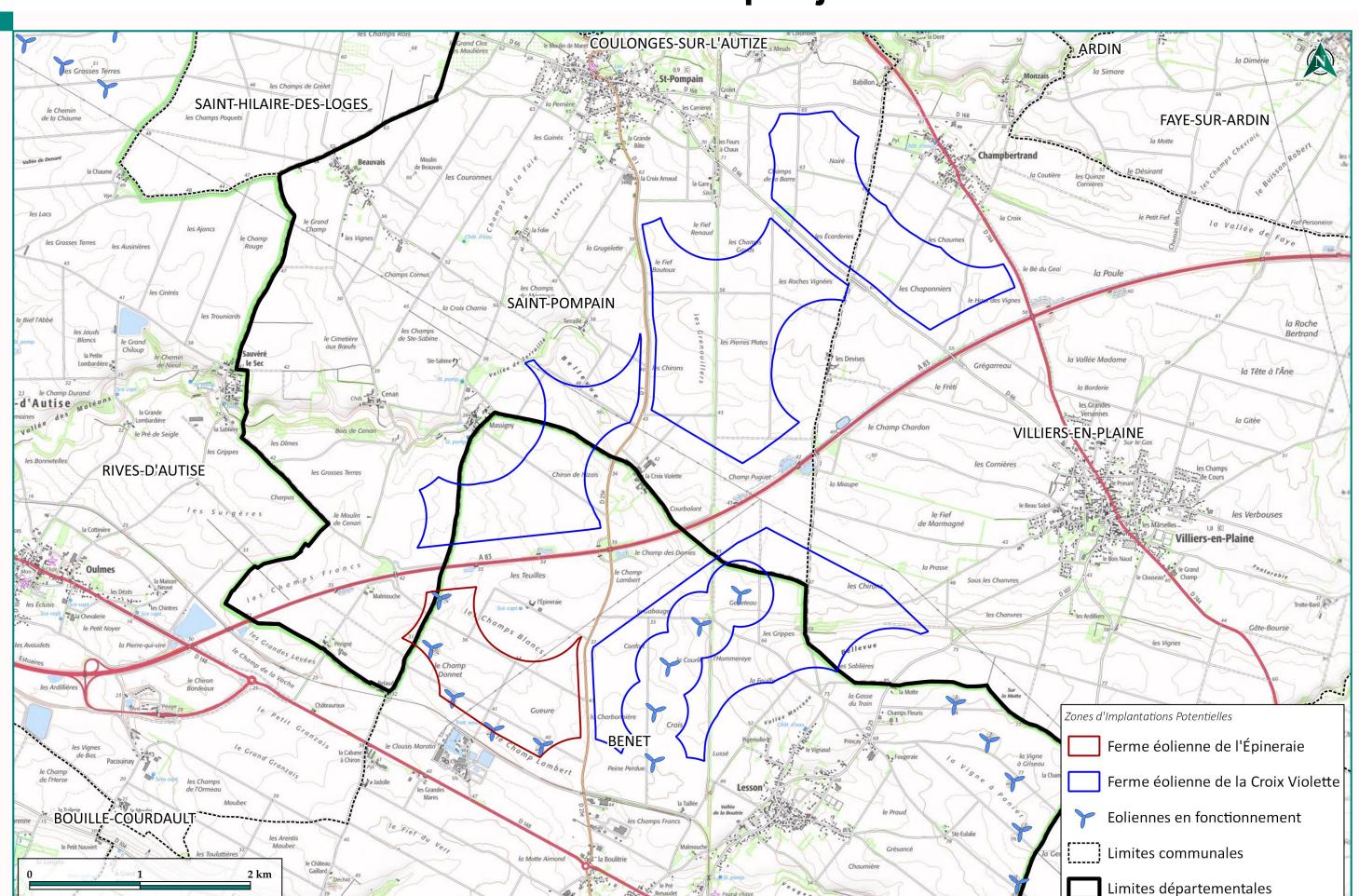




Informations

Zones des projets



Hist orique

2023

Octobre

2023

Octobre

2023

Novembre

2023

Mars

2024

)
2003	Premiers contacts avec la mairie de Benet pour le développement du premier parc
2007	Construction du parc éolien de Benet 1
2011	Début d'un projet de second parc éolien sur la commune de Benet par Volkswind
2019	Construction du parc éolien de Benet 2
Fin 2019	Discussion avec la mairie de Benet d'un projet d'extension des parcs éoliens
Début 2020	Discussion avec la mairie de Benet du renouvellement du premier parc éolien
jusqu'à fin 2021	Signatures des accords fonciers avec les propriétaires et exploitants
Août 2022	Lancement des études naturalistes, suivies des études paysagères et acoustiques
Avril 2023	 Délibération favorable du Conseil Municipal de Benet pour : la réalisation des études de faisabilité pour les projets de repowering et d'extension la création d'un comité de projet
depuis juillet 2023	Réunions régulières du comité de projet environ une fois par mois
Septembre	Distribution d'un bulletin d'information

sur Benet, Saint-Pompain et Villiers-en-Plaine

Expositions sur les projets à Benet

Définition des variantes d'implantation

Dépôt des deux dossiers de demande

d'autorisation environnementale

Réception de l'état initial de

l'étude environnementale

Etudes naturalistes

L'étude environnementale, réalisée par le bureau d'études ENVOL Environnement, d'une durée minimale de 1 an, permet de couvrir l'ensemble d'un cycle biologique. Cette étude vise à analyser et quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves-souris, faune terrestre...), et floristiques. Une fois cet état des lieux réalisé, que l'on appelle "état initial", des variantes d'implantations sont analysées conjointement entre le bureau d'études naturaliste et le porteur de projet afin de définir la variante de moindre impact écologique, que l'on définit par la suite comme étant l'implantation finale. Les impacts potentiels de cette implantation sont étudiés sur l'ensemble des espèces, et des mesures adaptées sont mises en place dans l'objectif de garantir un impact minime sur son environnement.

Etudes paysagères

Le cabinet d'études Agence COUASNON réalise le volet paysager des deux projets. Cette étude vise, dans un premier temps, à comprendre comment s'organise le paysage actuel et les enjeux paysagers. Une fois cet état initial réalisé et les variantes d'implantation définies, le porteur de projet et le bureau d'études vont travailler ensemble pour choisir l'implantation la plus adaptée au territoire. Plus d'une cinquantaine de photomontages depuis différents points de vue choisis méticuleusement seront intégrés à l'étude finale.

Etudes acoustiques



Des acousticiens du bureau d'études DELHOM Acoustique sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores sans les éoliennes. Une fois les variantes d'implantation définies, ils modéliseront la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau de bruit perçu habitations des niveau respecte la au réglementation française (la plus stricte en Europe), à savoir :

- +5 dB le jour (7h-22h)
- +3 dB la nuit (22h-7h)

Suite à l'étude un plan de bridage, en cas de dépassement de ces limites, un plan de bridage acoustique sera proposé.

